

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_037_2018

Programme pluriannuel de gestion du bassin du Cernon 2015-2019

L'an deux mille dix-huit et le seize avril, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Lionel CAYRON, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Paul DUMOUSSEAU, Sylvain GOUBY, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Jean-Claude SALEIL

Avait donné mandat : Michel VIEILLEDENT à Pierre PANTANELLA

Secrétaire de séance : Paul DUMOUSSEAU

Date de convocation : 10 avril 2018

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 17	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu l'arrêté préfectoral interdépartemental n°2015349-0001 du 15 décembre 2015 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère approuvant le SAGE Tarn-amont ;

Vu la disposition P1.1 issu de l'objectif « Préserver ou rétablir l'équilibre hydromorphologique des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG) ;

Vu les délibérations n°s2015_11 et 2015_14 du 16 juillet 2015 du comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement hydraulique des bassins du Cernon et du Souzlon relatives à l'approbation du PPG Cernon 2015-2019 et à la déclaration d'intérêt général (DIG) correspondante ;

Considérant la reprise des compétences et donc des engagements du Syndicat mixte d'aménagement hydraulique des bassins du Cernon et du Souzlon (au 1^{er} avril 2018) par le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

Confirme la reprise des actions qui seront à mener dans le cadre du programme pluriannuel de gestion du Cernon selon les termes des délibérations n°s2015_11 et 2015_14 du 16 juillet 2015 du comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement hydraulique des bassins du Cernon et du Souzlon ;

Précise que les actions s'inscrivant dans le PPG Cernon concernent l'unité géographique « Cernon-Souzlon » ; leur autofinancement sera réparti entre les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical pour les actions de type 2, sauf précision contraire dans la délibération de lancement de l'action ;

Demande que la déclaration d'intérêt général relative au PPG Tarn établie par le préfet de l'Aveyron par arrêté du 21 avril 2016 soit transférée au Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont pour les travaux qui restent à mener ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 27 / 04 / 2018
et publié ou notifié
le 30 / 04 / 2018

